

*Les crédits*

les producteurs de céréales, mais beaucoup moins bien dans le cas des horticulteurs. Ces derniers produisent plus d'une centaine de récoltes différentes qui ont chacune leurs caractéristiques. Ils doivent concevoir des types différents de programme d'assurance et de sécurité du revenu. Ils n'ont pas encore calculé quelles seront les primes pour les diverses récoltes admissibles au programme.

Le ministre a dit aujourd'hui, ce qui a de l'importance pour les horticulteurs, qu'ils pourraient ne toucher aucune aide d'urgence cette année à moins de s'inscrire maintenant au régime universel pour 1991-1992. Même s'ils avaient l'argent pour payer la prime, les horticulteurs ignorent quels seraient les avantages du régime pour eux et leurs récoltes. La mesure à l'étude, telle qu'elle est, présente donc des lacunes et pose des problèmes, surtout pour les horticulteurs.

J'ai lu en fin de semaine *The Grower*, journal que publie l'Association des horticulteurs de l'Ontario. Un article portait sur le discours du ministre de l'Agriculture qui a été transmis à la British Columbia Fruit Growers' Association par satellite. Nous avons entendu des députés parler aujourd'hui à la Chambre du comité chargé d'étudier la troisième ligne de défense. J'ai peur que le citoyen moyen ne sache pas du tout de quoi il s'agit. Je ne comprenais pas très bien non plus avant de lire l'excellent article de ce journal sur l'agriculture.

Il y est question d'une première ligne de défense, à laquelle le ministre a fait allusion aujourd'hui, ainsi que d'une deuxième et d'une troisième lignes de défense. Les horticulteurs canadiens disent avoir immédiatement besoin de l'aide du comité chargé d'étudier la troisième ligne de défense pour pouvoir travailler ce printemps-ci.

Pour l'information des Canadiens qui nous regardent aujourd'hui, je dirai que la première ligne de défense renvoie spécifiquement à ce que les producteurs peuvent faire eux-mêmes pour promouvoir leur autosuffisance et aux programmes que les gouvernements provinciaux peuvent aussi établir pour aider les agriculteurs de tout le pays à atteindre à une plus grande autonomie. Il s'agit de veiller à ce que les exploitations agricoles soient aussi rentables que possible. Ces dernières années, certes, les

agriculteurs ont recours à des méthodes de production effectivement plus rentables qu'auparavant.

Toutefois, pour que la première ligne de défense soit efficace, il faut que le gouvernement assume aussi ses responsabilités. L'une des plus importantes responsabilités gouvernementales en cette ère de libéralisation des échanges avec les États-Unis, c'est d'aider les agriculteurs canadiens à être aussi concurrentiels que leurs homologues étrangers sur les marchés internationaux.

La semaine dernière, devant le Comité permanent de l'agriculture, les horticulteurs ont exposé en gros quelques-uns des problèmes qui les empêchent de faire une concurrence loyale aux agriculteurs américains. Au Canada, par exemple, on ne peut pas faire homologuer certains produits chimiques qui servent à préserver la fraîcheur et la qualité des fruits qui sont produits aux États-Unis et qui sont importés au Canada.

Aux États-Unis, on vaporise les poiriers pour les protéger d'une maladie appelée psylle du poirier. Le produit employé à cet effet n'est pas homologué ici et ne peut pas être employé par les producteurs canadiens de poires. De ce seul fait, la production canadienne de poires est sérieusement menacée, car nos producteurs ne sont pas en mesure de concurrencer leurs homologues américains.

Je viens d'une région qui est célèbre pour sa production de pommes. J'invite les députés et le public canadien à se rendre dans la belle circonscription de Northumberland à l'automne pour goûter nos délicieuses pommes. Les pomiculteurs de Northumberland se sont adressés à moi et m'ont également parlé du fait qu'il ne peuvent pas acheter au Canada des produits chimiques homologués qui se vendent aux États-Unis. Cette situation a donc pour effet de réduire la qualité, les possibilités de vente et les prix de leur produit, ce qui leur est préjudiciable lorsqu'ils le vendent au Canada, et encore plus lorsqu'ils tentent de l'exporter à l'étranger. Il faut se rappeler que, bien que l'industrie agro-alimentaire canadienne soit évaluée à 43 milliards de dollars, nous exportons quelque 25 p. 100 de notre production, ce qui représente environ le tiers de la balance commerciale du Canada.

Il ne s'agit donc pas d'un secteur mineur de notre économie. En fait, de la ferme au supermarché, l'industrie alimentaire est un des plus grands secteurs économiques au Canada. Comme on l'a dit plus tôt, le palier ou secteur inférieur, qui est notre collectivité agricole, en-